

Procédure d'élections pour les postes de directeurs et de délégués, pour la région Baie James.

-Après l'élection du président Baie James une fiche de mise en candidature sera apposée durant 20 jours pour les postes des directeurs. L'affichage devra se faire en débutant 4 jours avant la fin d'une cédule et en terminant 20 jours plus tard. Cela répartira également, entre les deux cédules, le temps d'affichage.

-S'il y a un seul candidat, il est déclaré élu par acclamation.

-Si plus d'un candidat, il devra y avoir une assemblée générale dans le secteur, pour y tenir une élection.

-Le secrétaire-archiviste régional est responsable de la bonne marche de la procédure d'élection des directeurs de secteurs.

-Pour les postes de délégués, le directeur rencontre l'équipe pour trouver un ou des candidats. S'il y a plus d'un candidat, un vote sera fait dans l'équipe.